



Succession Grand-mère et autre

Par **Bafa**, le **12/07/2013** à **19:29**

Bonjour,

Je me permets de faire appel à vos services pour des renseignements concernant ma grand-mère.

J'ai été recueilli par mes grands-parents à l'âge de 6 ans car mes parents sont décédés. Mes grands-parents ont fait un changement matrimoniale universelle en 1997/1998. Mon grand père est décédé. Ma grand mère va être en famille d'accueil chez sa fille qui a les agréments. Ma grand-mère a toute sa tête. Elle me demande de ne pas intervenir dans son placement car je ne suis que la petite-fille.

Pouvez-vous me dire quels sont mes droits ?

Dois-je lui dire de me faire un écrit me disant de rester à l'écart de toutes décisions la concernant. Car si effectivement, elle ne peut plus payer sa pension auprès de la famille d'accueil, se document me permettrait-il de me couvrir en cas de paiement de la pension par les enfants.

Ma grand-mère étant en famille d'accueil, doit-elle être sous curatelle ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous m'apporterez.

Sincères salutations